

ELECTION BUREAU DU SIVU DU VAL DE L'OUSSE

Le 14 Mai 2014 à 18h30 les membres du Comité Syndical se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Joëlle Borello , Présidente sortante.

Présents :

Pour Siros : Messieurs Fliss, Fanfelle, Sivazlian.
Pour Aussevielle : Messieurs Locatelli, Guyon, Pourtau.
Pour Poey de Lescar : Madame Borello, Messieurs Bellocq, Urruty.

Deux candidatures sont annoncées pour la Présidence :

Benoit Fliss pour Siros.
Joëlle Borello pour Poey de Lescar.

Joëlle Borello a été élue Présidente du SIVU avec 6 voix contre 3 voix des délégués de Siros à Benoit Fliss.

Le Conseil Municipal de Siros regrette à l'unanimité que Joëlle Borello ait pu se présenter comme délégué d'une autre commune sans en avertir personnellement le Maire de Siros.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Horaires Mairie

A compter du 1^{er} juillet 2014 les nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie seront les suivants :

Lundi : 9h30-12h30/13h30-18h00
Mardi : 9h30-12h30/13h30-16h30
Mercredi : 9h30-12h30
Jeudi : 9h30-12h30/13h30-16h30
Vendredi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Rendez-vous avec le Maire

Christophe Pando recevra sur rendez-vous :

Lundi : toute la journée
Mercredi : à partir de 19h30
Vendredi : à partir de 19h30

BUDGET 2014 DE LA COMMUNE

Le budget se caractérise par le maintien du taux actuel de la fiscalité des ménages et des investissements planifiés et ajustés en fonction des recettes et des reports excédentaires, et surtout une baisse de la dotation générale de fonctionnement de 3040€.

BULLETIN D'INFORMATIONS SIROS

Numéro de juin 2014.

Sirosiennes, Sirosiens,

Vous avez élu votre nouvelle équipe municipale le 23 Mars dernier. Vos représentants ont rapidement pris leurs marques dans leurs nouvelles fonctions. Vous trouverez dans cette communication :

- L'Organigramme de la Mairie, la composition des Commissions Communales et des Syndicats,

- Une note explicative concernant l'élection de la Présidence du SIVU (Syndicat intercommunal Siros, Aussevielle, Poey de Lescar de traitement des eaux usées du Val de l'Ousse),

- Les nouveaux horaires de la Mairie à compter du 1^{er} juillet 2014,

- Le budget 2014 de la commune,

- La mise à jour du site internet www.siros.fr,

- Un rappel de règles élémentaires de vie en Société.

- Accueil Gendarmerie de Lescar.

NOUS CONTACTER

Commune de Siros

20 Rue Carrerasse

64230 SIROS

Tel : 05 59 68 66 05

Fax : 05 59 68 72 80

Courriel : mairie.siros@wanadoo.fr

www.siros.fr

Ouverture au public :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi : 10h00-12h00

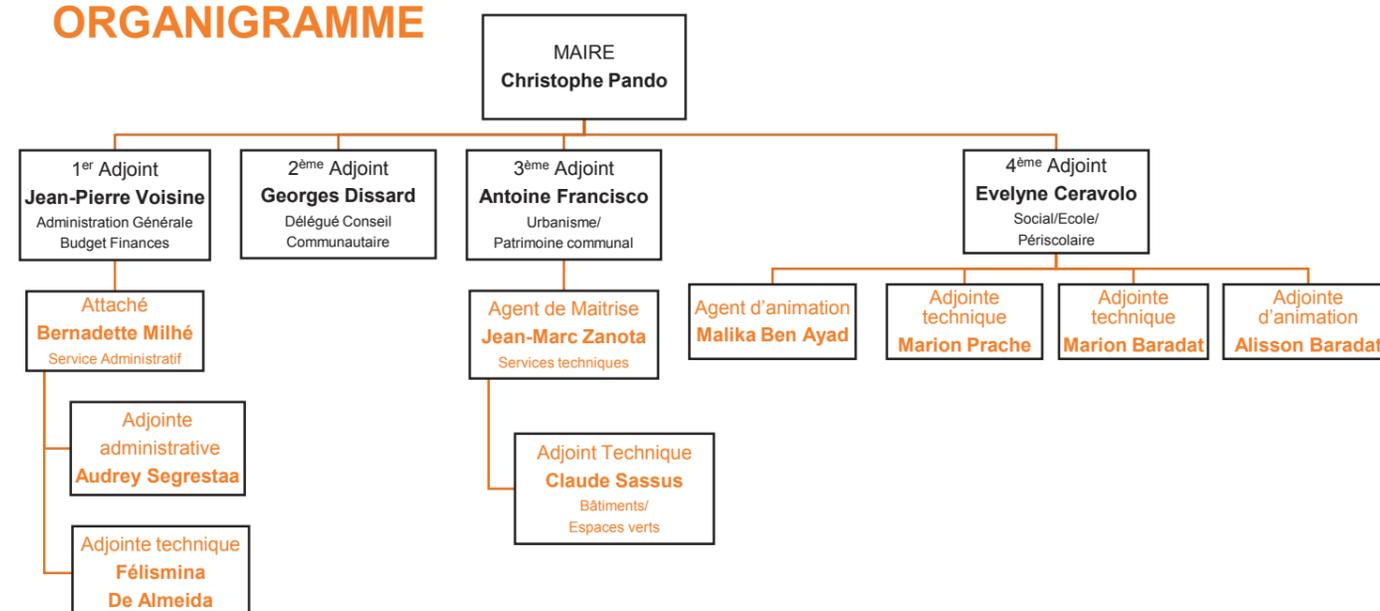
Jeudi : 14h00-16h30

Vendredi : 14h00-16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h00 à 12h00.

ORGANIGRAMME



COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS

Les Commisison Communales.

Aménagement du Territoire (dont Urbanisme) :

Responsable : Alain CLOS

Suppléant : Philippe SIVAZLIAN

Membres : Bruno HOUNIEU – Benoît FLISS – Antoine FRANCISCO

Budget - Finances :

Responsable : Jean-Pierre VOISINE

Suppléant : Cathy COLLART

Membres : Bruno HOUNIEU – Georges DISSARD – Philippe SIVAZLIAN

Social (dont Ecole, péri-scolaire, CLSH et Crèche) :

Responsable : Virginie FERREIRA

Suppléant : Mireille CHANGEAT

Membres : Bruno HOUNIEU – Marie-Pierre LAPLACE

Environnement (dont Agriculture, Gave et saligue, déchets) :

Responsable : Christophe LACILLERIE

Suppléant : Christophe PANDO

Membres : Mireille CHANGEAT – Cathy COLLART -

Animation - Vie Associative :

Responsable : Marie-Pierre LAPLACE

Suppléant : Mireille CHANGEAT

Membres : Christophe LACILLERIE – Laurent FANFELLE

Communication :

Responsable : Laurent FANFELLE

Suppléant : Marie-Pierre LAPLACE

Membres : Evelyne CERAVOLO – Cathy COLLART

Patrimoine Communal (dont Voirie, bâtiments communaux, électrification) :

Responsable : Antoine FRANCISCO

Suppléant : Benoît FLISS

Membres : Alain CLOS – Bruno HOUNIEU – Christophe LACILLERIE

Appel d'offres :

Titulaires : Georges DISSARD

Suppléants : Jean-Pierre VOISINE

Membres : Bruno HOUNIEU – Evelyne CERAVOLO

Commission Communale de Sécurité :

Titulaire : Jean-Pierre VOISINE

Suppléant : Bruno HOUNIEU

Membres qualifiés : Philippe DELMAS – Fabien COLLART – Didier LEGOFF

Armée & Défense :

Correspondant : Christophe LACILLERIE

Alertes Intempéries (Préfecture) :

Maire : Christophe PANDO

1^{er} Adjoint : Jean-Pierre VOISINE

Liste Electorale : (nommés parmi les électeurs)

Délégué du Préfet : Chantal GUE

Délégué du Tribunal : Monique LAUILHE

Impôts :

Une proposition de 24 noms a été faite, nous sommes en attente d'une réponse des services fiscaux.

C.C.A.S.(Centre Communal d'Action sociale) :

Président : Christophe PANDO

Membres du Conseil Municipal :

Titulaires : Evelyne CERAVOLO – Cathy COLLART

Suppléants : Christophe LACILLERIE – Virginie FERREIRA

Membres extérieurs au Conseil Municipal :

Georgette FEMINIER – Karine HENRIOT – Marie Lourdes BALOHE-LACOURREGE – Chantal DEL BEN

Les Syndicats.

Communauté de Communes « Micy de Béarn » :

Titulaires: Christophe PANDO – Georges DISSARD

Syndicat Intercommunal Siros, Aussevielle, Poey de Lescar de traitement des eaux usées du Val de l'Ousse (SIVU du Val de l'Ousse):

Titulaires : Benoît FLISS – Laurent FANFELLE – Philippe SIVAZLIAN

Suppléant : Alain CLOS

Syndicat intercommunal Alimentation en Eau Potable de Lescar (SAEP) :

Titulaires : Bruno HOUNIEU – Georges DISSARD

Suppléants : Benoît FLISS – Philippe SIVAZLIAN

Syndicat Intercommunal du gave de Pau :

Titulaires : Christophe PANDO – Jean-Pierre VOISINE

Suppléants : Georges DISSARD – Christophe LACILLERIE

Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA). :

Titulaire : Antoine FRANCISCO

Suppléant : Philippe SIVAZLIAN

SIVU du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIVU du SIAD)

Titulaire : Christophe PANDO

Suppléant : Evelyne CERAVOLO

SITE INTERNET : www.siros.fr



Fêtes des Mères à la Maison pour Tous

Nous vous informons que le site internet de la commune a été mis à jour, il sera réactualisé régulièrement.

Vous y trouverez toutes les informations de la vie dans la commune, l'agenda des manifestations, la vie pratique, les démarches administratives en ligne, les actualités sur la jeunesse et les associations du village.

Nous remarquons que les Sirosiennes et Siroisiennes attendaient la mise à jour du site internet communal puisque nous avons recensé entre le 15 avril 2014 et le 30 mai 2014 plus de 7200 visites pour plus de 18500 pages visitées.

Nous invitons toutes les personnes qui ne se sont pas encore connectées sur www.siros.fr à venir faire une visite sur le site de la commune.

Toutes vos suggestions et vos attentes sont les bienvenues.

RAPPEL DES REGLES ELEMENTAIRES DE VIE EN SOCIETE

« Si vous voulez que l'on vous épargne, épargnez aussi les autres »

Le bruit.

Travaux et bricolage par des particuliers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- > Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- > Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- > Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Occupation des locaux d'habitation

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par des bruits émanant des téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareils HIFI, instruments de musique et appareils ménagers.

Elimination des déchets.

Règlement sanitaire départemental : arrêté préfectoral du 17/01/1979 modifié par arrêté préfectoral du 03/05/1994
Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus, de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et tous autres déchets est également interdit.

Nous comptons sur votre savoir-vivre pour appliquer ces règles élémentaires de vie en société.

ACCUEIL GENDARMERIE DE LESCAR

L'accueil de la Gendarmerie de Lescar est transféré à compter du 1^{er} Septembre 2014 à la brigade de Serres-Castet aux horaires suivants :

>Tous les jours : 8h00-12h00 / 14h00-19h00

>Dimanches et jours fériés : 9h00-12h00 / 15h00-18h00

En cas d'urgence composez le 17 ou le 112.

Pour toutes plaintes, vous avez la possibilité de la déposer sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Nous vous informerons régulièrement des manifestations, des projets, et des actions réalisées sur la commune.

Christophe Pando et son Conseil Municipal